Bibliothèque en ligne

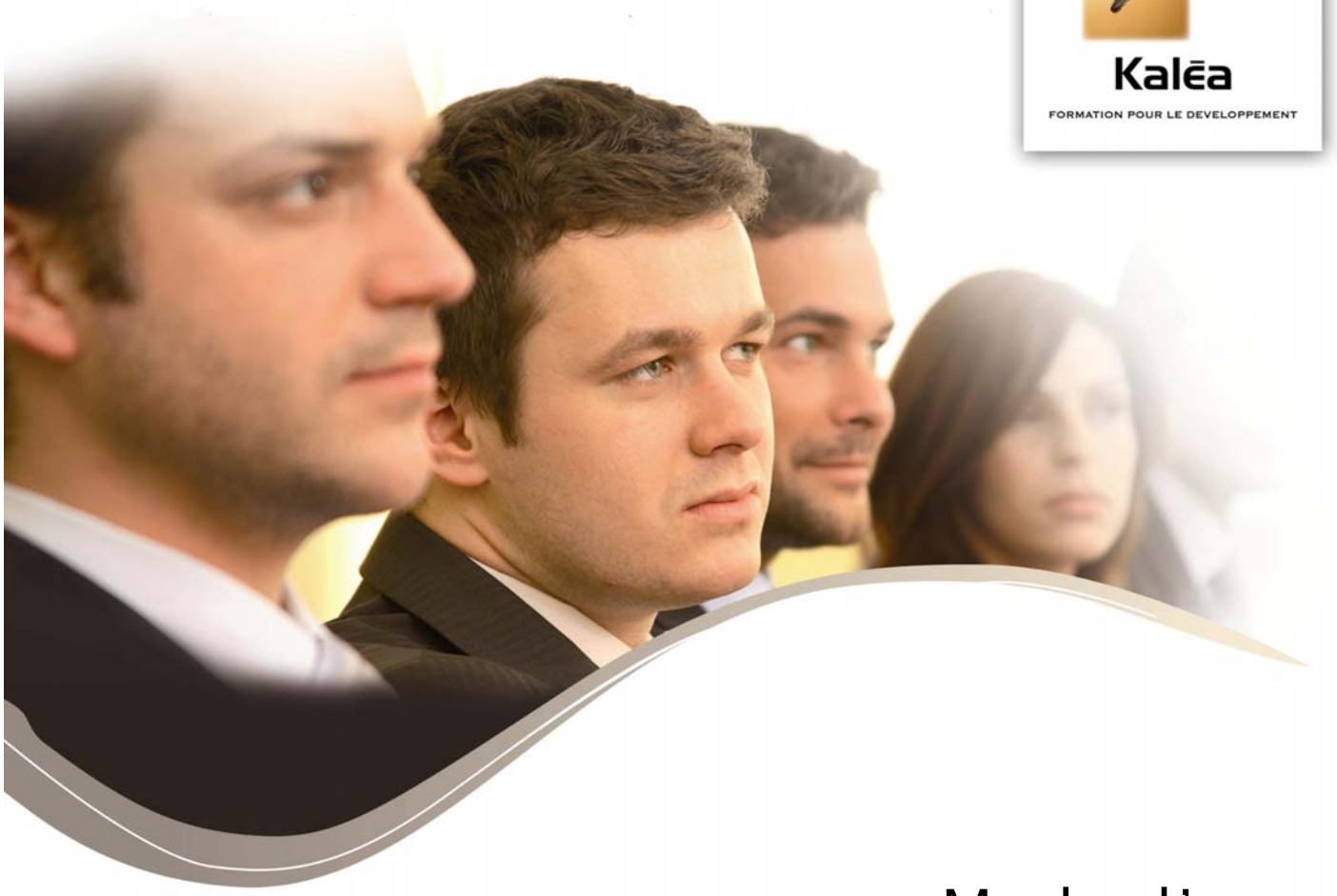

Mode d’emploi

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 EUR - RCS Nanterre 502 181 795 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Prenez votre élan avec Assurance

SOMMAIRE

1. Comment accéder à la bibliothèque en ligne ? 3

2. Barre de navigation 4

3. Comment rechercher un document dans la bibliothèque ? 5

3.1. La recherche multicritère 5
3.2 La recherche avancée 6

4. Que peut-on faire avec un document de la bibliothèque ? 7

5. Les Alertes Infos 9
5.1. Les Alertes Infos au sein de la bibliothèque 9
5.2. Les Alertes Infos par e-mail 11

6. Mon Kalea 12

1. Comment accéder à la bibliothèque en ligne ?

L'accès à la bibliothèque en ligne Kaléa Formation pour le Développement s'effectue à partir du site www.kalea-formation.fr.

Une fois connecté sur le site, saisissez l'identifiant (en général votre adresse e-mail) et le mot de passe qui vous ont été communiqués dans la partie réservée à cet effet en haut à gauche du site, puis cliquez sur OK.

Vous accédez ainsi directement au moteur de recherche de la bibliothèque.

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 eur - rcs nanterre 502 181 795 - ape 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

2. Barre de navigation

Une fois identifié, vous pouvez accéder, grâce à la barre de navigation en haut de l'écran, directement :
- à la Bibliothèque,
- aux Alertes Infos,
- à votre espace Mon Kaléa,
- à Kaléa Channel.

Il vous suffit pour cela de cliquer sur le bouton correspondant.

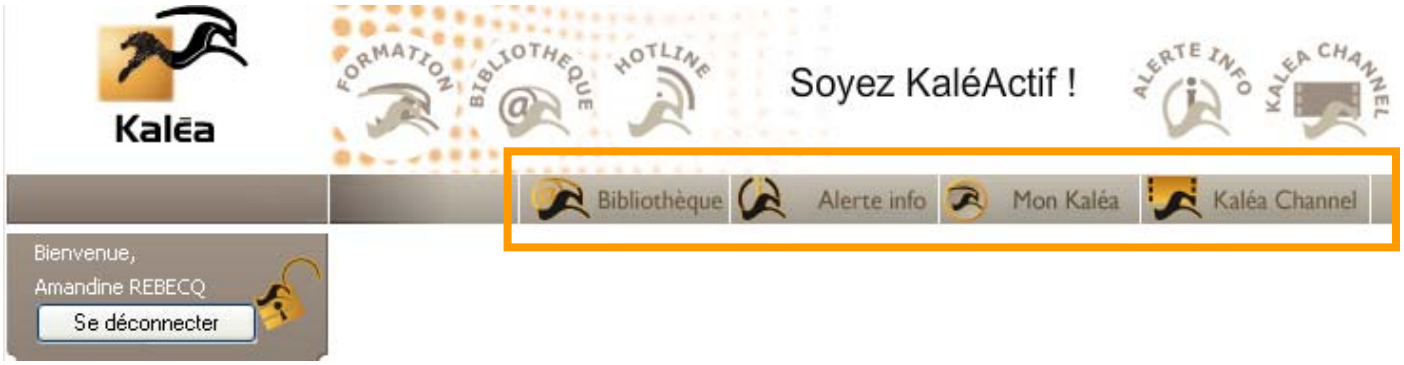

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 EUR - RCS Nanterre 502 181 795 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

3. Comment rechercher un document dans la bibliothèque ?

3.1. La recherche multicritère

Vous disposez d'un moteur de recherche multicritère pour sélectionner les documents souhaités dans la bibliothèque, en fonction de vos propres critères.

Ainsi, vous pouvez définir :

- La **famille** à laquelle appartient le document : Entreprise / Professionnel (TNS) en société / Professionnel (TNS) en nom propre / Salariés / Conventions collectives
- Le **domaine d'activité** auquel il se rapporte : Prévoyance / Santé / Retraite / Epargne Salariale
- La **nature du régime** concerné : Régimes obligatoires / Régimes complémentaires
- Le **thème** du document : Fiscal ou Social / Technique ou Juridique / Formalisme et mise en place
- Le **type** de document : Textes officiels / Synthèses ou Analyses / Alertes Infos / Vidéos / Aides à la vente
- La **date de publication** du document dans la bibliothèque : Dans la semaine / 30 derniers jours / 3 derniers mois / Année

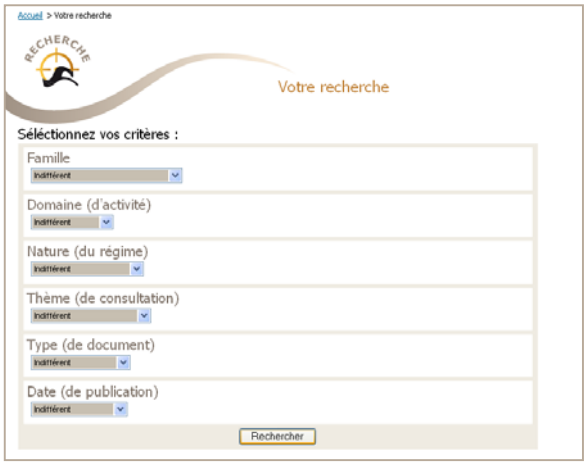

Une fois l'ensemble de vos critères définis (vous pouvez renseigner 1 ou plusieurs critères), cliquez sur « Rechercher ». Vous obtenez ainsi une liste de documents correspondant aux critères sélectionnés. Pour accéder à un document, il vous suffit de cliquer sur son titre (en bleu, souligné) ou sur le bouton « Consulter ».

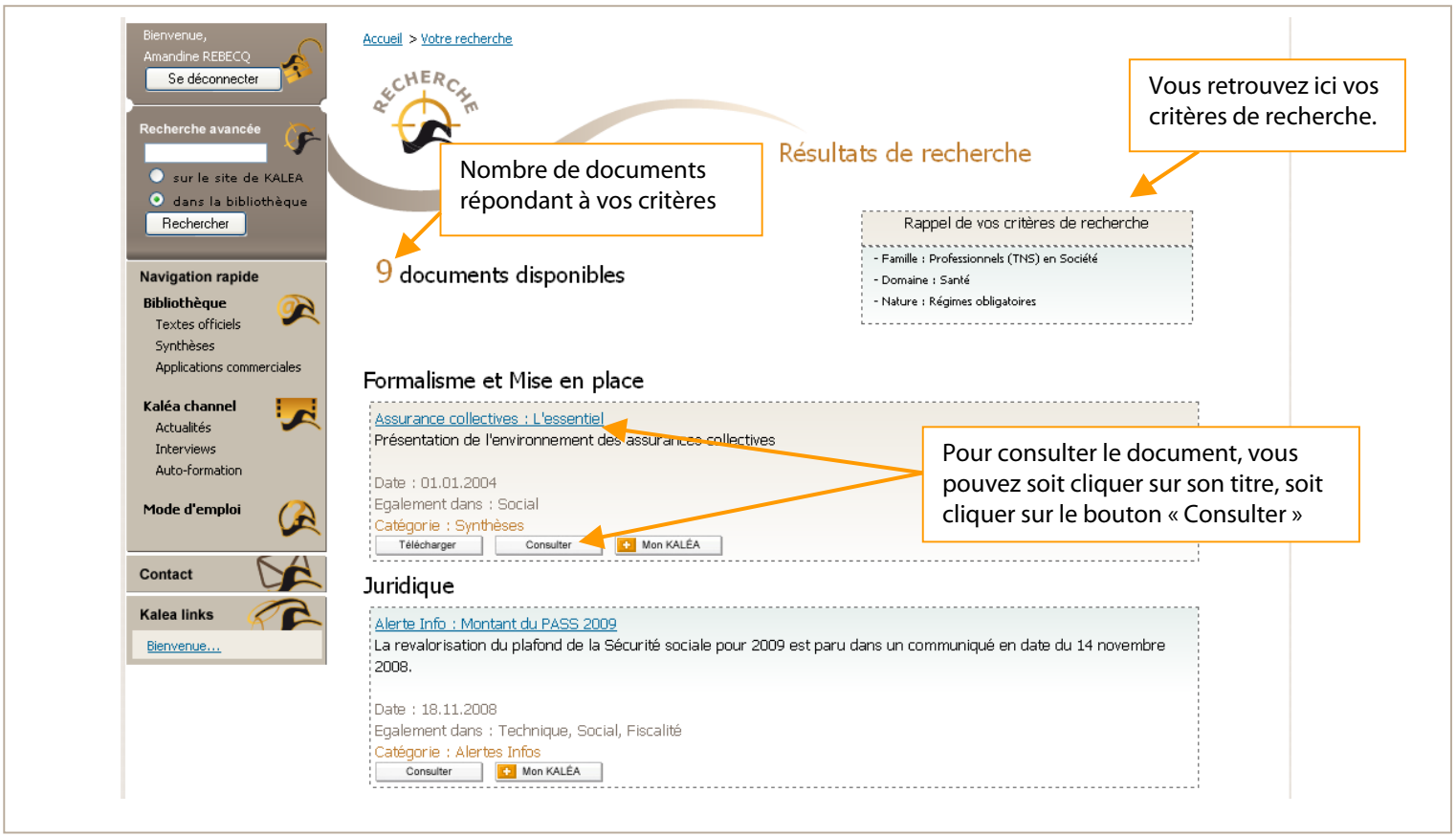

3.2 La recherche avancée

Cet outil de recherche par mot clé, qui se trouve sur le côté gauche de l'écran, vous permet de faciliter votre recherche au sein de la bibliothèque en tapant vos mots clés.

Pour optimiser votre recherche, utilisez des mots clés ciblés.

La saisie d'un ou deux mots clés suffit pour obtenir des résultats pertinents.

Le moteur de recherche ne gère pas les mots clés de 2 caractères.
Les articles et mots de liaison de type « le », « de », « et »,… ne sont pas gérés.

Pour accéder aux résultats de votre recherche, il vous suffit ensuite de cliquer sur « Rechercher ».

Comme pour la recherche multicritère, une page de résultats s'affichera.

Vos mots clés y seront rappelés et vous pourrez accéder aux documents en cliquant soit sur leur titre, soit sur le bouton « Consulter ».

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 EUR - RCS Nanterre 502 181 795 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

4. Que peut-on faire avec un document de la bibliothèque ?

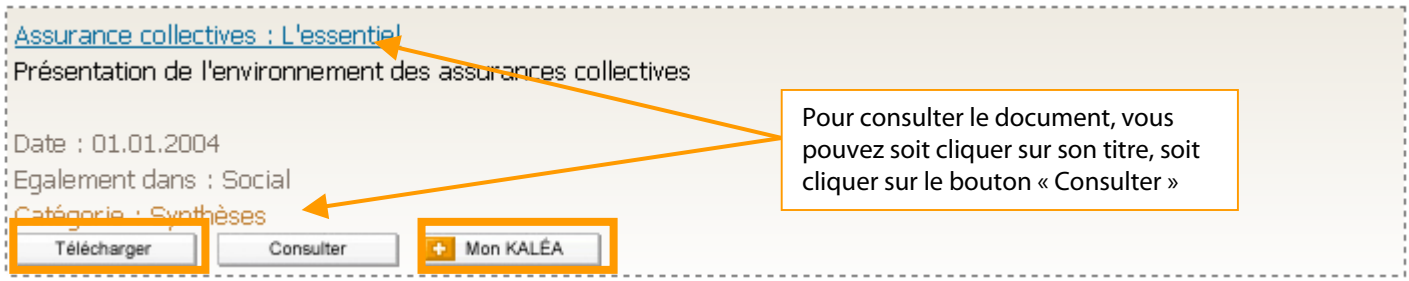

Pour consulter le document, vous pouvez soit cliquer sur son titre, soit cliquer sur le bouton « Consulter »

Vous pouvez également télécharger une version PDF du document en cliquant sur « Télécharger »

Vous pouvez aussi ajouter le document à votre espace « Mon KALEA » en cliquant sur le bouton « Mon KALEA ». (Cf. p12)

La consultation d'un document

Détails de votre document

Article 154-bis du CGI

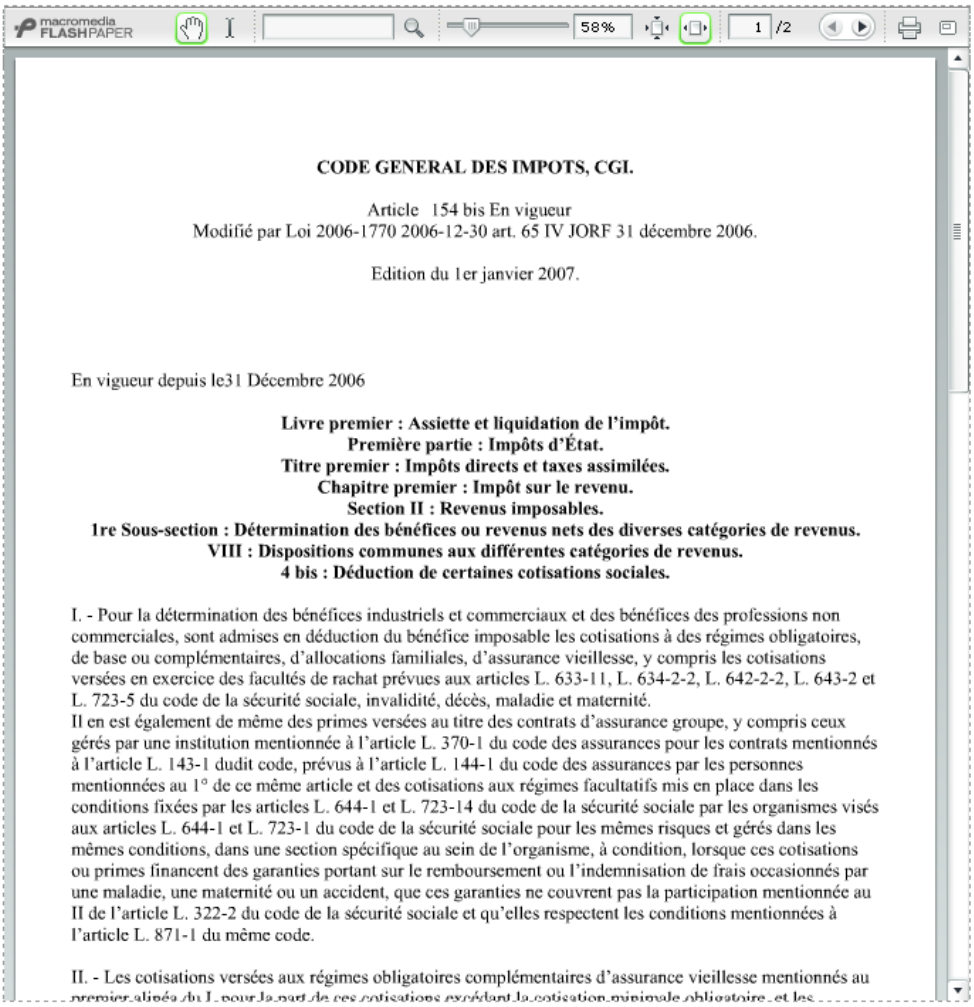
macromedia FLASHPAPER
58%
1 /2
CODE GENERAL DES IMPOTS, CGI.
Article 154 bis En vigueur
Modifié par Loi 2006-1770 2006-12-30 art. 65 IV JORF 31 décembre 2006.
Edition du 1er janvier 2007.
En vigueur depuis le31 Décembre 2006
Livre premier : Assiette et liquidation de l'impôt.
Première partie : Impôts d'État.
Titre premier : Impôts directs et taxes assimilées.
Chapitre premier : Impôt sur le revenu.
Section II : Revenus imposables.
1re Sous-section : Détermination des bénéfices ou revenus nets des diverses catégories de revenus.
VIII : Dispositions communes aux différentes catégories de revenus.
4 bis : Déduction de certaines cotisations sociales.
I. - Pour la détermination des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales, sont admises en déduction du bénéfice imposable les cotisations à des régimes obligatoires, de base ou complémentaires, d'allocations familiales, d'assurance vieillesse, y compris les cotisations versées en exercice des facultés de rachat prévues aux articles L. 633-11, L. 634-2-2, L. 642-2-2, L. 643-2 et L. 723-5 du code de la sécurité sociale, invalidité, décès, maladie et maternité.
Il en est également de même des primes versées au titre des contrats d'assurance groupe, y compris ceux gérés par une institution mentionnée à l'article L. 370-1 du code des assurances pour les contrats mentionnés à l'article L. 143-1 dudit code, prévus à l'article L. 144-1 du code des assurances par les personnes mentionnées au 1° de ce même article et des cotisations aux régimes facultatifs mis en place dans les conditions fixées par les articles L. 644-1 et L. 723-14 du code de la sécurité sociale par les organismes visés aux articles L. 644-1 et L. 723-1 du code de la sécurité sociale pour les mêmes risques et gérés dans les mêmes conditions, dans une section spécifique au sein de l'organisme, à condition, lorsque ces cotisations ou primes financent des garanties portant sur le remboursement ou l'indemnisation de frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, que ces garanties ne couvrent pas la participation mentionnée au II de l'article L. 322-2 du code de la sécurité sociale et qu'elles respectent les conditions mentionnées à l'article L. 871-1 du même code.
II. - Les cotisations versées aux régimes obligatoires complémentaires d'assurance vieillesse mentionnés au

date : 27.11.2008

Télécharger | Mon KALÉA

Si vous êtes en train de consulter le document, vous pourrez aussi le télécharger en PDF et l'ajouter à votre espace « Mon KALEA »

5. Les Alertes Infos

5.1. Les Alertes Infos au sein de la bibliothèque

Vous pouvez retrouver les Alertes Infos directement sur le site www.kalea-formation.fr en cliquant sur « Alerte Info » dans la barre menu en haut de toute les pages de la bibliothèque.

Bibliothèque
Alerte info
Mon Kaléa
Kaléa Channel
Accueil > Alertes Info
Les Alertes Info de Kaléa
Alerte Info : L'Assemblée Nationale a adopté le budget de la Sécurité sociale pour 2009
Le 27.11.2008
Vote par l'Assemblée Nationale du projet de budget Sécurité sociale pour 2009
Consulter
Alerte Info : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
Le 24.11.2008
Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a été adopté par l'Assemblée Nationale le 4 novembre 2008. Il a été adopté par le Sénat en première lecture le 20 novembre 2008. Cette Alerte Info en présente les grandes lignes.
Consulter
À consulter
Novembre 2008
Septembre 2008
Août 2008
Juillet 2008
Juin 2008
Mai 2008
Avril 2008
Mars 2008
Vous accédez ainsi au archives des Alertes Infos

Vous pouvez les consulter directement en cliquant sur le bouton « Consulter ». Vous pouvez également rechercher une Alerte Info en fonction de son mois de parution en cliquant sur le mois qui vous intéresse dans le menu latéral droit.

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 EUR - RCS Nanterre 502 181 795 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Prenez votre élan avec Assurance

Vous pouvez également retrouver les Alertes Infos par la recherche multicritère en sélectionnant « Alerte Info » dans « Type de document ».

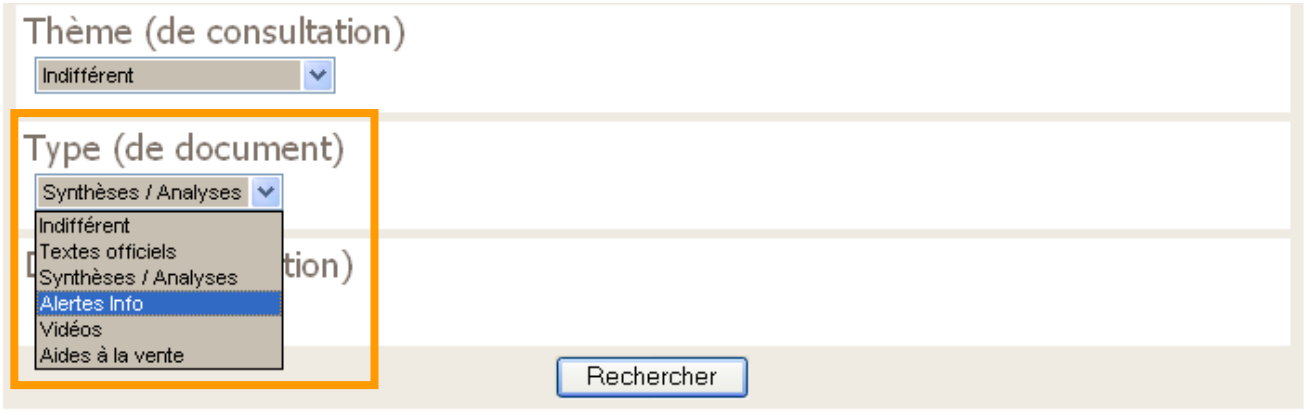

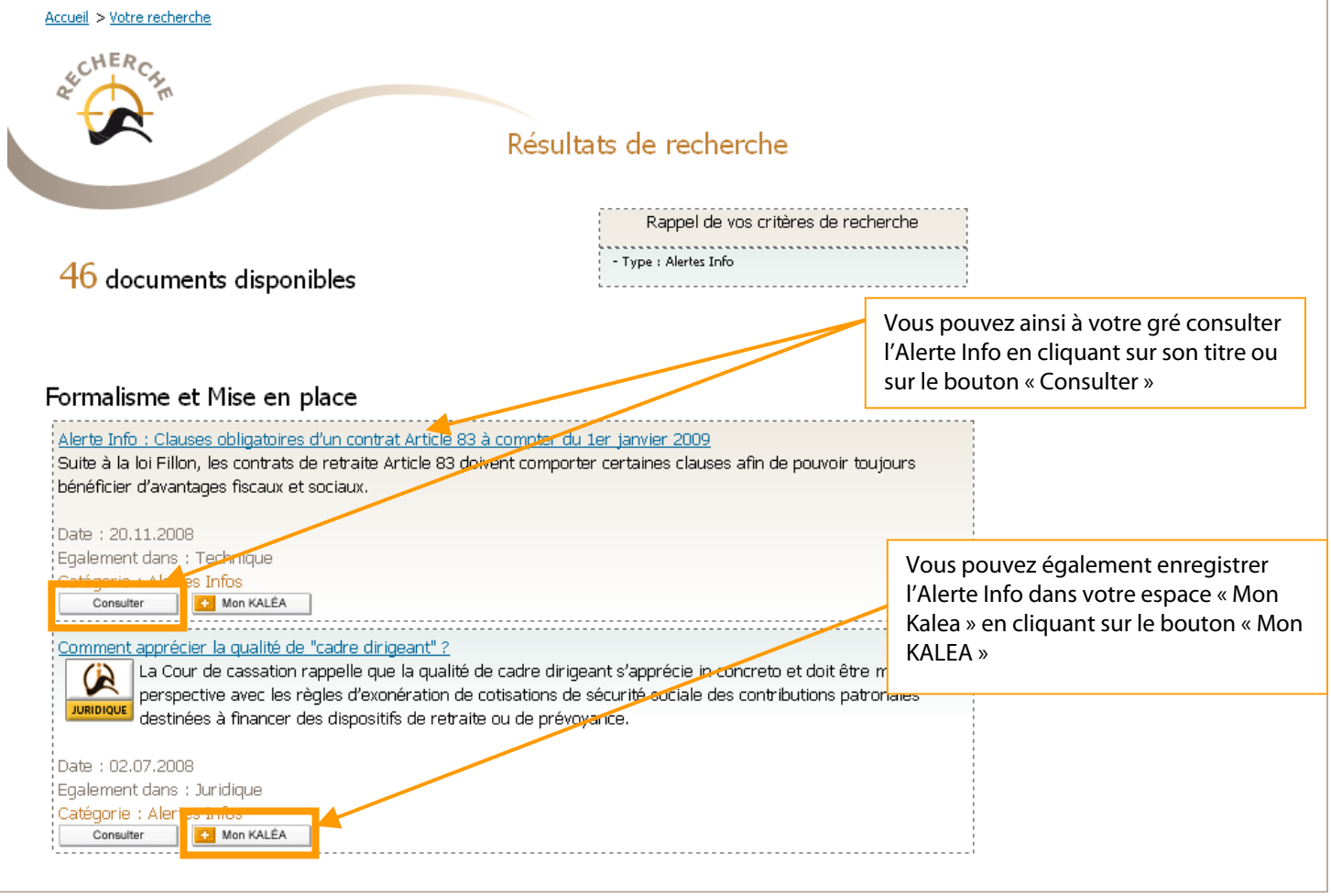
Accueil > Votre recherche
RECHERCHE
Résultats de recherche
Rappel de vos critères de recherche
- Type : Alertes Info
46 documents disponibles
Vous pouvez ainsi à votre gré consulter l'Alerte Info en cliquant sur son titre ou sur le bouton « Consulter »
Formalisme et Mise en place
Alerte Info : Clauses obligatoires d'un contrat Article 83 à compter du 1er janvier 2009
Suite à la loi Fillon, les contrats de retraite Article 83 doivent comporter certaines clauses afin de pouvoir toujours bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.
Date : 20.11.2008
Egalement dans : Technique
Consulter
Mon KALÉA
Vous pouvez également enregistrer l'Alerte Info dans votre espace « Mon Kalea » en cliquant sur le bouton « Mon KALEA »
Comment apprécier la qualité de "cadre dirigeant" ?
JURIDIQUE
destinées à financer des dispositifs de retraite ou de prévoyance.
Date : 02.07.2008
Egalement dans : Juridique
Consulter
Mon KALÉA

5.2. Les Alertes Infos par e-mail

Vous recevrez, automatiquement par mail et au gré de l'actualité, les Alertes Infos sur l'actualité de la Protection Sociale.

Kaléa
alerte info
Bonjour
Mlle Amandine REBECQ
Voici votre Alerte Info
du 27/11/2008,
Bonne Lecture !
Textes Officiels
Mise en ligne de l'actualité légale du PLFSS 2009 :
L'Assemblée nationale a adopté le budget de la Sécurité sociale pour 2009
Synthèse
Mise en ligne d'une synthèse sur la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 reprenant les principales mesures a destination des PME :
Synthèse sur la loi de modernisation de l'économie
Besoin d'aide pour utiliser la bibliothèque ?
0 178 464 500 ou contact@kalea-formation.fr.
Alerte Info : L'Assemblée Nationale a adopté le budget de la Sécurité sociale pour 2009
Vote par l'Assemblée Nationale du projet de budget Sécurité sociale pour 2009
Date : 27/11/2008
Synthèse sur la loi de modernisation de l'economie
Synthèse reprenant les principales mesures pour les PME de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008
Date : 27/11/2008
Kaléa
www.kalea-formation.fr

Pour ouvrir l'Alerte Info ou le document qui vous intéresse, il vous suffit de cliquer sur son lien.
Pour accéder au document voulu, il vous faudra peut-être ensuite vous identifier sur le site KALEA

Pour des raisons de sécurité informatique, lorsque vous souhaitez poursuivre votre navigation au sein de la bibliothèque après avoir consulté votre Alerte Info depuis votre boite mail, vous devrez vous identifier.

6. Mon Kalea

« Mon KALEA », est votre espace personnel au sein de la bibliothèque en ligne.

Vous y retrouverez tous les documents favoris que vous aurez sélectionné au cours de votre navigation dans la bibliothèque.

Pour ajouter un document à votre espace « Mon Kalea », il vous suffit lors de sa consultation de cliquer sur le bouton « Mon KALEA » (cf. p 5)

A partir de « Mon KALEA », vous pouvez consulter ou télécharger le document souhaité.
Vous pouvez également supprimer un document de votre espace « Mon KALEA » en cliquant sur le bouton « Retirer ».

Kaléa Formation pour le Développement - 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret
SAS au capital de 40 000 eur - rcs nanterre 502 181 795 - ape 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 16429 92 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Un renseignement ?

Une question ?

Contactez notre Service Relation Clients au 0 178 464 500

ou par e-mail à contact@kalea-formation.fr